

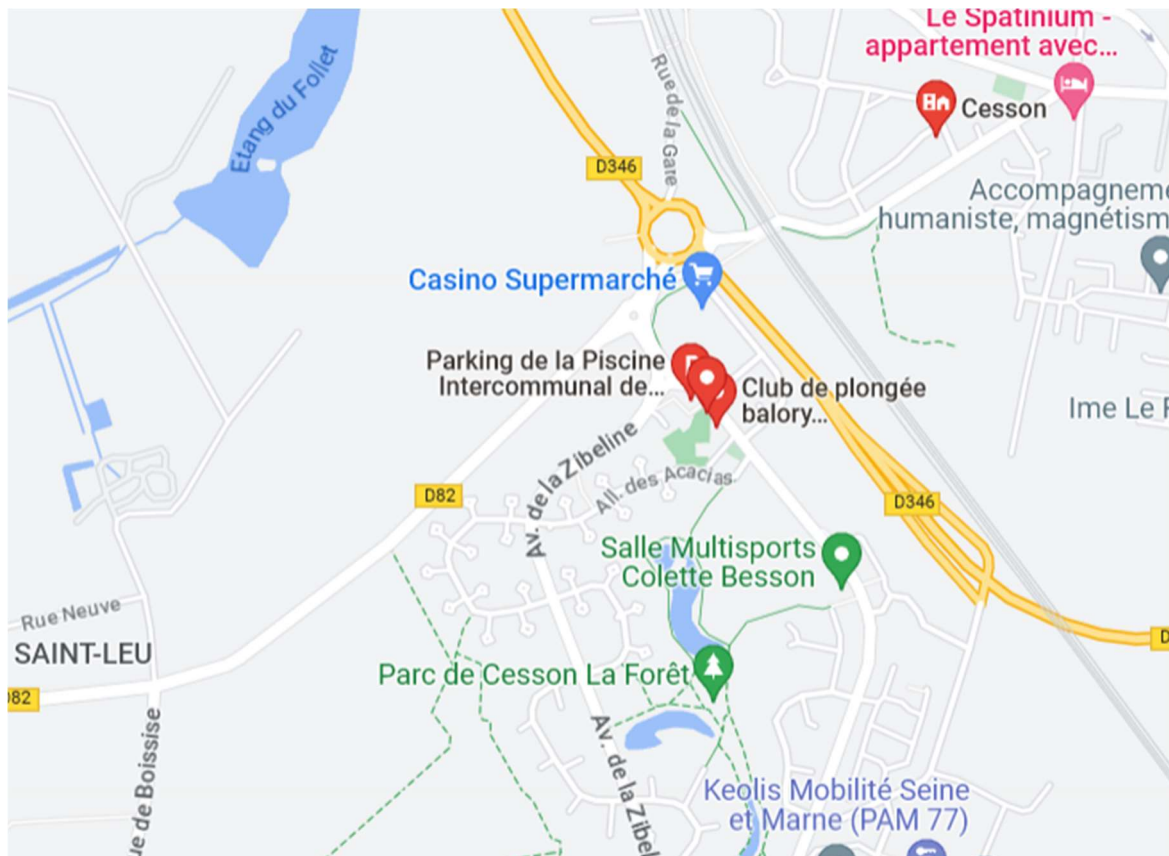
Test nautique – mode d’emploi

Les enfants peuvent se présenter, **munis d’une pièce d’identité** (le cas échéant, carnet de correspondance du collège ou pièce d’identité des parents avec livret de famille), **accompagnée du formulaire Test nautique.**

Horaires d’ouverture de la piscine de Cesson jusqu’au 2 juillet 2023 :

- Lundi de 18H à 19H (sauf à la Pentecôte)
- Mercredi de 16H à 18H
- Vendredi de 18H à 20H
- Samedi de 9H à 11H
- Dimanche de 9H à 10H30

En cas de très grosse affluence (fortes chaleurs), le test pourra être reporté ultérieurement. En fonction de la météo, ne pas s’y prendre à la dernière minute.



Piscine Intercommunale Georges et Rolande Hagondokoff
1 avenue de la Zibeline 77240 Cesson
01 60 63 03 23

Pour les autres piscines se trouvant à proximité, consulter le site de Grand Paris Sud → <https://www.grandparissud.fr/vivre-ici/sport/piscines/>

Test nautique

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM et par arrêté du 28 février 2022 pour la modification du nom du test).

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

.....

Titulaire du diplôme :

.....

Diplôme n° :

.....

Obtenu le :

.....

Atteste que le mineur (Nom, Prénom) :

.....

Né(e) le :

Et demeurant à :

A réussi le test

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre sur 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Parcours effectué avec ou sans brassière de sécurité

Parcours effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité

Fait le :

.....

A :

Cachet de la piscine et signature